

Le **risque** de **violence** en **psychiatrie**

La question de la violence dans les soins est devenue une préoccupation constante.

En psychiatrie, la souffrance des patients peut les amener à s'exprimer par des attitudes ou comportements agressifs voire violents. Les soins sans consentement, les cadres de soins parfois contraignants peuvent rendre les prises en charge et les traitements difficiles.

Le turnover des équipes, le défaut de formation initiale de certains métiers, peuvent aussi influencer la difficulté des équipes et des institutions à gérer ces situations cliniques complexes.

L'article 72, L. 322-5-1 de la loi de modernisation du système de santé vise à situer les soins en psychiatrie au plus près du respect des libertés fondamentales.

Dès lors, comment soigner ? Quelles alternatives cliniques possibles aux pratiques d'isolement et de contention ?

➤ **Public concerné et pré-requis**

- Professionnels des équipes de psychiatrie générale.
- Pré-requis : exercer en psychiatrie.

➤ **Objectifs**

- Identifier les situations cliniques et institutionnelles à risque de violence
- Approfondir la compréhension clinique des comportements à risque en lien avec les pathologies et les soins proposés
- Élaborer des projets de soins personnalisés et des projets d'unité
- Renforcer ses savoir-faire cliniques par l'apaisement, la réassurance, la contenance psychique
- Savoir désamorcer la situation de crise et mettre en œuvre les mesures d'isolement et de contention
- Analyser les événements de violence en après-coup, de façon individuelle et collective.

> Contenu à adapter à vos besoins

- Les différentes formes d'agressivité et de violence
- Grands syndromes douloureux
- Manifestations cliniques et psychopathologie
- Apports psychodynamiques
- Les réponses thérapeutiques et mécanismes relationnels, interaction soignant/soigné
- Le travail d'équipe, valeurs et pratiques communes
- Le projet de l'unité de soins
- Repères éthiques et références législatives : recommandations de la Haute Autorité de Santé, rapport du contrôleur général des lieux de privation des libertés (mars 2016).

> Méthodes pédagogiques

- Travail sur les situations cliniques
- Constructions d'outils
- Partage d'expérience.

> Formateurs

- Psychiatres, psychologues, infirmiers et cadres de santé exerçant en centre hospitalier.

> Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction et d'évaluation des acquis
- Questionnaire à froid 3 à 6 mois après la formation
- Rapport du formateur
- Appréciation du commanditaire.

EN PRATIQUE

 **6 jours (3+2+1)**
[Durée indicative]

 **Lyon ou sur site**

 **Devis sur demande**

 **Contact**
christophe.buffavand@arhm.fr